

COLLECTIF
HeuresPleinesEtCreuses

A Callac, le 25 février 2026

1, Venelle du Château
22160 CALLAC

Courriel : nature.bzh@gmail.com
Tél : 07 82 41 99 60

ENEDIS
4, place de la pyramide
TSA 25001
92030 PARIS La Défense Cédex

Envoi en recommandé avec AR

Madame, Monsieur,

Les abonnés dont la liste figure ci-dessous et dont les coordonnées et la signature sont ***jointes*** à la présente lettre s'associent pour vous présenter la demande suivante.

Nous avons en commun d'être équipés d'un compteur dit « NON COMMUNICANT » ou « d'ancienne génération » et de rencontrer un problème de comptage de la consommation qui s'analyse suivant les deux cas de figure suivants :

- A) les abonnés ayant souscrit un contrat comportant l'option HEURES CREUSES, TEMPO ou EJP subissent un **dysfonctionnement de l'envoi du SIGNAL PULSADIS (TCFM)** qui permet de basculer d'une période de tarification à une autre, ce dysfonctionnement conduisant toujours à nous **pénaliser financièrement** dans la mesure où le compteur ne fonctionne plus alors qu'en heures pleines, ou en jours rouges ou en jours de pointe.
- B) d'autres abonnés constatent le **dysfonctionnement de leur compteur** qui n'effectue plus le comptage de leur consommation.

A titre individuel, nous avons signalé à vos services le dysfonctionnement, par téléphone, par écrit, ou via les deux moyens.

Force est de constater que votre réponse consiste généralement, dans les deux cas de figure, à tenter de nous convaincre que la panne est imputable à une défaillance du compteur et que la seule solution consiste à le remplacer par un compteur Linky.

Nous déplorons ces manœuvres et pressions qui relèvent du harcèlement et n'ont d'autre finalité que de nous imposer l'installation d'un compteur Linky, et ceci au mépris de nos droits.

En effet, depuis le 1^{er} août 2025 est entré en vigueur le TURPE 7, par délibération de la Commission de Régulation de l'Energie n° 2025-40 du 4 février 2025 (pages 128,129,130/271) portant projet de décision et n°2025-78 du 13 mars 2025 (pages 6 et 7/251) portant décision sur le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics de distribution d'Electricité (*En pièces jointes, les extraits visés*).

On y lit que les détenteurs d'un compteur non communicant sont redevables de « *la composante additionnelle pour comptage non communicant* ». Celle-ci est destinée à « *faire porter les coûts supplémentaires liés au maintien des compteurs historiques aux clients qui en ont fait le **choix*** » et que ceci inclut (entre autres choses) « *la **transmission des signaux tarifaires** et d'asservissements* » et « *les coûts de maintenance des compteurs bleus électroniques : Enedis doit reconditionner des anciens compteurs car ils ne sont plus fabriqués* ».

Il en résulte que :

- vous avez l'obligation de maintenir le signal Pulsadis (TCFM) pour les 2,1 millions d'utilisateurs ayant un compteur ancienne génération ;
 - vous avez l'obligation de remplacer un compteur non-communicant défectueux par un compteur du même type ;
- .../...

- ces obligations de service ainsi que les coûts de gestion spécifiques de ces compteurs non communicants sont compensés par une facturation complémentaire, la « **composante additionnelle pour comptage non communicant** ». Elle est fixée à 6€48 HT tous les deux mois (+ 4€14 HT tous les deux mois facturés uniquement aux abonnés qui n'ont pas transmis leurs index de consommations depuis plus d'un an). Ceci nous est appliqué depuis le 1^{er} août 2025 ;
- **les interventions à domicile de maintenance (contrôle du fonctionnement et/ou changement de compteur) ne peuvent pas donner lieu à une facturation supplémentaire** car elles sont couvertes par la composante additionnelle rappelée ci-dessus.

Il n'est aucunement prévu que vous puissiez vous soustraire à ces obligations.

Nous soulignons qu'une fois de plus - s'il en était encore besoin ! -, ce cadre réglementaire confirme sans ambiguïté que le compteur Linky n'est pas obligatoire.

En conséquence, nous vous demandons d'assumer vos obligations contractuelles :

- 1) faire le nécessaire pour que nos compteurs enregistrent nos consommations conformément aux modalités prévues par la CRE pour l'option souscrite, et ce **dans le délai de deux mois** à compter de la réception du présent courrier, que ce soit par l'envoi du signal Pulsadis ou par le remplacement du compteur non communicant par un compteur non communicant ;
- 2) procéder ensuite au calcul de la régularisation financière, due à la surfacturation engendrée par les dysfonctionnements Heures Creuses, Tempo ou EJP, et en informer par écrit les abonnés concernés, **dans le délai de deux mois** à compter de la réception du présent courrier ; le montant complet de cette surfacturation devant être déduit de la facture qui suivra.

Notre requête vaut également pour les abonnés qui ont finalement retrouvé un fonctionnement normal depuis notre alerte lancée par voix de presse mais qui attendent toujours la régularisation financière.

Vous êtes informés qu'à défaut de satisfaction de notre requête dans le délai précité, nous nous verrons dans l'obligation de saisir le **Médiateur National de l'Energie** à Paris de chaque situation non résolue, pour non-respect de vos obligations contractuelles. Nous nous réservons la possibilité de saisir également la **Direction Générale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes** à Paris de toute régularisation financière qui in fine se révélerait manquante ou insuffisante.

Une copie du présent courrier est adressée en parallèle à la **présidente de la CRE** qui a déjà été informée de tels manquements à vos obligations par un courrier de l'association Robin des Toits, daté du 10 septembre 2025, publié sur le site internet de l'association.

Sachez enfin que nous tenons informés les **médias** et la **Députée** de la 4^{ème} circonscription des Côtes d'Armor (dans laquelle se situe Callac) de la présente demande et des suites que vous lui réserverez.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Copie pour information à

*Mme Emmanuelle WARGON, Présidente de la Commission de Régulation de l'Energie à Paris
Fournisseurs d'électricité des requérants : EDF (88), Enercoop, Engie, Gaz de Bordeaux, OHM,
Octopus, Plénitude, SOWEE, Total Energies.*

*Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes à Paris
Mme Murielle LEPVRAUD, Députée de la 4^{ème} circonscription des Côtes d'Armor.*

PIECES JOINTES :

- **2 LISTES des 100 SIGNATAIRES**, l'une par ordre alphabétique, l'autre par département,
- Extrait des **délibérations** précitées de la CRE des 4 février et 13 mars 2025,
- Un exemple des articles de **presse** parus, relatifs à notre requête,
- **100 coupons signés** par les abonnés pétitionnaires (par ordre alphabétique).

Liste des 100 requérants, par ordre alphabétique des NOMS (suivis du département)
Sauf mention particulière, le fournisseur d'énergie est EDF

BARBIER Pierre 76	LE BIHAN Marcel 22
BELUCHE Jean-Pierre 57 (<i>Total Energies</i>)	LE GRAND Yvon 22
BELONDRADE Aline 31	LE GUERN Ph - DEREDEL J-Pierre 22 <i>Enercoop</i>
BODERE Renaud 29	LE GUILLOUX Marie-Thérèse 22
BONNET Brigitte 29	LE MAU André et LE MAU Matthieu 22200
BOTTON Samuel 22	LE MAU André et LE MAU Matthieu 22560
BOYER Patricia 11 (<i>Total Energies</i>)	LE PENNEC Françoise 22
BRAUN Jean-Luc 27	LE POGAM Jean Laurence 29
BUREL Claire 27	LENEC Delphine 60
CARBONEL Sylvia70	LEVEAUX Jacky 60
CARIOU Marie-Madeleine 29	LEVILLAIN Marie-Françoise 14
CARPON Alain 59	LIANDIER François 29
CARTALADE Serge 60	MAINEULT Patrick 22
CHARMETANT Cécile et Paul 66	MANAC'H Morgane 22
COLOMBEL Mireille 11	MAQUINGHEN Eric 62
CORTES Sylvie 11 (<i>Enercoop</i>)	MARINONE Fabienne 47
COUSIN Françoise 03	MINGUET Bruno 85
COUTURIER Françoise 22	MOINE Olivier et Magali 27
DABOSVILLE Marion 35	MOLARD Patrick 22
DERAET Dominique 22	NORROY Stéphanie 83 (<i>Engie</i>)
DEROUAULT Yolande 22	OLIVARES Corinne 22
DESFONTAINE Muriel 22	ORENGE Francette 33
DOURSON Sylvie 33	PARATO Claude 04
DUFAG Nicole 11 (<i>Plénitude</i>)	PENA Carlos Claudine 33
DUPUY Jean-Paul 24	PETIT Catherine 33 (<i>Engie</i>)
DURIS Maxime 22 (<i>Engie</i>)	PETIT FAUCHART Anita 22
FOUCAT Marie-Claire 22	PINSCHOF Anton et TASSET Nadine 22
FREBOURG Patrick 29	RIHET Gilbert 35
FUMEL Karine 29	RIVAT Vincent 60
GENSE Hélène 56 (<i>OHM Energie</i>)	RIVOALLAN Frédérique 22
GHIO Esprit 83	ROBERT Jean 17
GOFFI Jean-Paul 22 (<i>Gaz de Bordeaux</i>)	ROIGNANT Gaëlle et KIEHL Sébastien 29
GRUEL Pierre 35	RONCERAY Jean-Pierre 35
GUILLAUME Thérèse 21	ROUSSEL Jean-Marc 29
HAAS Marc 57	RUOFF Christian 57
HAMANN Patrick 57	SAJOUS Evelyne 35
HAMON Béatrice 35	SAULNIER Christiane 03
HATTON Claude et Camille 13	SENJEAN Guy et RIGAUD Marie 11
HENRY Serge 22	SEUX Thierry 07
HOUALET Joël 44	SIMON Anne-Marie 22
HUET Christophe 22	TANNEAU Christian 29
HUET Frédéric 22	TANTER Christophe 29
IEHL Jean-Louis 09	TESSADIT Lucas M. et Mme et Philippe
JOACHIM Muriel 95 (<i>SOWEE</i>)	TOUPIN Didier 22
JUNG Patrick 57	UNY Francine 11
JUSTON Ludovic et REPESSE Véronique 35	VANCAYSEELE Michelle 84 (<i>Octopus Energie</i>)
KERHOM Michel 29	VANDECAVEYE Régis 60
LABAT CHAURE Laurent et Laurence 78	VANHOVE Sandrine 29
LACHIVER Gaël 22	VEYRAT Bruno 82
LARREUR Danielle 22	VISSAULT Corinne 44

LISTE des 100 pétitionnaires classés par DEPARTEMENT

Sauf mention particulière, le fournisseur d'énergie est EDF

COUSIN Françoise - 03	CARIOU Marie-Madeleine -29
SAULNIER Christiane - 03	FREBOURG Patrick - 29
PARATO Claude - 04	FUMEL Karine - 29
SEUX Thierry - 07	KERHOM Michel - 29
IEHL Jean-Louis - 09	LE POGAM Jean Laurence – 29
BOYER Patricia - 11 (<i>Total Energies</i>)	LIANDIER François - 29
COLOMBEL Mireille - 11	ROIGNANT Gaëlle et KIEHL Sébastien - 29
CORTES Sylvie - 11 (<i>Enercoop</i>)	ROUSSEL Jean-Marc - 29
DUFAG Nicole - 11 (<i>Plénitude</i>)	TANNEAU Christian - 29
SENJEAN Guy et RIGAUD Marie - 11	TANTER Christophe - 29
UNY Francine - 11	VANHOVE Sandrine - 29
HATTON Claude et Camille - 13	BELONDRADE Aline - 31
LEVILLAIN Marie-Françoise - 14	DOURSON Sylvie - 33
ROBERT Jean - 17	ORENGE Francette - 33
GUILLAUME Thérèse - 21	PENA Carlos Claudine -33
BOTTON Samuel - 22	PETIT Catherine – 33 (<i>Engie</i>)
COUTURIER Françoise - 22	DABOSVILLE Marion - 35
DERAET Dominique - 22	HAMON Béatrice - 35
DEROUAULT Yolande - 22	GRUEL Pierre - 35
DESFONTAINE Muriel - 22	JUSTON Ludovic et REPESSE Véronique -35
DURIS Maxime – 22 (<i>Engie</i>)	RIHET Gilbert -35
FOUCAT Marie-Claire- 22	RONCERAY Jean-Pierre - 35
GOFFI Jean-Paul - 22 (<i>Gaz de Bordeaux</i>)	SAJOUS Evelyne - 35
HENRY Serge - 22	HOUALET Joël - 44
HUET Christophe - 22	VISSAULT Corinne - 44
HUET Frédéric - 22	MARINONE Fabienne - 47
LE BIHAN Marcel - 22	GENSE Hélène - 56 (<i>OHM Energie</i>)
LE GRAND Yvon -22	BELUCHE Jean-Pierre 57 (<i>Total Energies</i>)
LE GUERN Ph - DEREDEL J-Pierre 22 <i>Enercoop</i>	HAAS Marc - 57
LE GUILLOUX Marie-Thérèse - 22	HAMANN Patrick - 57
LE MAU André et LE MAU Matthieu -22200	JUNG Patrick - 57
LE MAU André et LE MAU Matthieu -22560	RUOFF Christian - 57
MAINEULT Patrick - 22	CARPON Alain - 59
MANAC'H Morgane - 22	CARTALADE Serge -60
MOLARD Patrick - 22	LENEC Delphine - 60
OLIVARES Corinne - 22	LEVEAUX Jacky - 60
LE PENNEC Françoise - 22	RIVAT Vincent - 60
LACHIVER Gaël - 22	TESSADIT Lucas M. et Mme et Philippe - 60
LARREUR Danielle - 22	VANDECAVEYE Régis - 60
PETIT FAUCHART Anita - 22	MAQUINGHEN Eric - 62
PINSCHOF Anton et TASSET Nadine - 22	CHARMETANT Cécile et Paul - 66
RIVOALLAN Frédérique - 22	CARBONEL Sylvia - 70
SIMON Anne-Marie - 22	BARBIER Pierre - 76
TOUPIN Didier - 22	LABAT CHAURE Laurent et Laurence - 78
DUPUY Jean-Paul - 24	VEYRAT Bruno - 82
BRAUN Jean-Luc - 27	GHIO Esprit - 83
BUREL Claire - 27	NORROY Stéphanie - 83 (<i>Engie</i>)
MOINE Olivier et Magali - 27	VANCAYSEELE Michelle -84 (<i>Octopus Energie</i>)
BODERE Renaud - 29	MINGUET Bruno - 85
BONNET Brigitte- 29	JOACHIM Muriel- 95 (<i>SOWEE</i>)

--	--